

L'honorable M. McIlraith: Honorables sénateurs, je suis très heureux de profiter de cette occasion pour dissiper tout malentendu que certaines de mes remarques auraient pu provoquer chez l'honorable leader de l'opposition. Avec toute la déférence et le respect que je lui dois, puis-je vous donner lecture d'un passage du *hansard* d'hier? Il importe, je crois, que nous en prenions connaissance.

L'honorable M. Flynn: Je l'ai lu.

L'honorable M. McIlraith: On allait mettre le bill en discussion et j'ai dit «Reporté». Je continue la citation:

L'HONORABLE M. FLYNN: Puis-je demander si le débat sera reporté très longtemps?

Voilà comment sa question avait été posée. Il ne s'agissait pas de s'enquérir si l'auteur de la motion ou si celui au nom duquel le débat était ajourné allait demander de le reporter mais plutôt de s'informer «si le débat sera reporté très longtemps?» J'ai répondu...

L'honorable M. Flynn: Continuez à me citer.

L'honorable M. McIlraith: J'ai écouté attentivement l'honorable sénateur, mais puis-je...

L'honorable M. Flynn: Je vous recommande de citer toutes mes paroles avant de continuer.

L'honorable M. McIlraith: Puis-je poursuivre mes remarques sans que l'on m'interrompe?

L'honorable M. Flynn: Allez-y.

L'honorable M. McIlraith: J'ai écouté l'honorable sénateur avec beaucoup d'attention et d'intérêt, et je revendique le même droit. Du moins qu'on me laisse répondre sans interruption à ses remarques qui témoignent d'une incompréhension de mes commentaires d'hier soir. A sa question, «Puis-je demander si le débat sera reporté très longtemps?» j'ai répondu ceci:

Honorables sénateurs, ma réponse à la question du leader de l'opposition sera claire et nette: oui, il sera reporté fort longtemps.

Puis, j'ai expliqué longuement—d'aucuns diront, trop longuement—pourquoi, à mon avis, il convenait de reporter le débat très longtemps. J'ai terminé par ces mots que l'honorable sénateur a cités aujourd'hui:

Voilà pourquoi je dois demander que le débat soit reporté, et je compte réclamer l'indulgence des honorables sénateurs en vue de le faire reporter de nouveau, tant que nous ne connaissons pas le sort réservé à ce projet de loi à l'autre endroit.

J'espère que ces observations sont parfaitement claires. Je ne prétends nullement avoir le droit de le faire reporter. Pareille arrogance serait tout à fait contraire à ma nature. D'autre part, je dirais très respectueusement à notre honorable assemblée qu'il sera peut-être nécessaire de le reporter d'une fois à l'autre pendant un temps assez considérable, jusqu'à ce que nous sachions ce qui adviendra du bill du gouvernement à l'autre endroit sur un sujet semblable à celui dont nous sommes actuellement saisis. J'espère l'avoir expliqué clairement; je ne prétends pas avoir le droit de reporter le débat et le fait que j'ai demandé l'indulgence des honorables sénateurs le prouve.

● (1410)

L'honorable M. Grosart: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Je suis heureux que le sénateur McIlraith ait dissipé ce qui semblait être un malentendu. Il est certain que le chef de l'opposition avait parfaitement le droit d'interpréter à sa façon la très précise réponse du

[L'honorable M. Choquette.]

sénateur McIlraith. Le sénateur Flynn avait demandé si cet ordre allait être reporté pour très longtemps; et le motionnaire de l'ajournement a répondu qu'effectivement, il serait reporté pour longtemps. On a estimé que c'était le droit de l'honorable sénateur de reporter indéfiniment un débat en présentant une motion d'ajournement.

Je crois que cela dépasse le cadre du cas actuel. Nous savons tous qu'ici même on s'est servi de cette simple proposition d'ajournement pour reporter un débat pendant longtemps.

Au sujet du rappel au Règlement, je demanderais à Son Honneur de préciser ce que signifie l'ajournement d'un débat et quels sont les droits que possède ou ne possède pas le sénateur qui ajourne le débat. Je signalerais que notre Règlement n'est pas très clair là-dessus. Ce dernier ne mentionne pas précisément «l'ajournement» du débat. Officiellement c'est une «remise» du débat. Les honorables sénateurs n'ont qu'à se reporter à l'article 46(c) où il est question de la «remise» d'un débat à un jour déterminé. D'après l'article 36(2), une motion priant d'ajourner un débat sera considérée comme une motion de remettre ce débat au jour arrêté dans la motion ou, si aucun jour n'est ainsi fixé, de remettre ce débat au prochain jour de séance.

Il ressort donc que le Règlement mentionne simplement qu'une motion demandant d'ajourner un débat sera considérée comme une motion conforme à l'article 46 visant à remettre le débat au prochain jour de séance, si aucune date n'est précisée.

Or au *Feuilleton* d'aujourd'hui figure une motion inscrite à mon nom concernant un projet de loi. Elle a été remise depuis des mois, parce que l'ajournement en a été proposé par le sénateur Molgat. Je comprends ses raisons, mais il arrive qu'en pratique, si un sénateur ajourne une motion, nous n'y pouvons rien. Elle est mise en délibération et que se produira-t-il? Si je veux parler de la motion alors que le sénateur McIlraith a réclamé l'ajournement du débat, je demande aux honorables sénateurs quelle serait ma situation si je prenais la parole. Le sénateur McIlraith proposerait, comme il l'a fait hier, que l'ajournement se poursuive. Le mot «reporté» veut dire: «Je propose l'ajournement du débat.» Si la Chambre est saisie de sa motion, je suppose que j'ai le droit de prendre la parole et de dire que je désire parler de la motion. Quelle serait la position du Sénat?

Je soutiens donc que nous devrions éclaircir l'affaire et obtenir une décision de Son Honneur, afin de savoir si Son Honneur est d'avis que d'après les coutumes et la procédure de cet endroit la motion d'ajournement n'accorde pas le droit à un sénateur de reporter indéfiniment l'étude d'un bill.

Le sénateur McIlraith a déclaré catégoriquement que telle n'était pas son intention, mais les propos tenus ici montrent que c'est l'interprétation de certains sénateurs. Assurément, il est d'usage au cours de nos délibérations de reporter indéfiniment le débat sur certaines motions—je ne dis pas de façon abusive, mais c'est l'usage d'agir ainsi—en recourant à l'ajournement au nom d'un certain sénateur.

Voilà pourquoi, honorables sénateurs, je demande une décision officielle à ce sujet, afin que nous sachions clairement désormais quelle est la situation lorsqu'on propose l'ajournement d'un débat et qu'un sénateur veut parler, même si le sénateur qui propose l'ajournement n'a pas l'intention de parler.